Ville de Genève
Conseil municipal

PR-513 A

13 février 2007

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 1er novembre 2006 en vue de l'adoption d'un projet de résolution relatif au projet d'agrandissement et de rénovation du Musée d'ethnographie.

Rapport de M. David Metzger.

Préambule

La commission des arts et de la culture s'est réunie les 18 et 25 janvier 2007, sous la présidence de M. Pierre Maudet, afin d'étudier ce projet de résolution. Le rapporteur tient à remercier Mme Laurence Schmidlin pour la qualité de ses notes de séances.

Séance du 18 janvier 2007

Audition de M. Mugny, conseiller administratif chargé du département des affaires culturelles (DAC); de Mme Koelliker, codirectrice du département, et de M. Hainard, directeur du Musée d'ethnographie de Genève (MEG)

En préambule, M. Mugny explique qu'il est satisfait de ce qui se passe actuellement. Il rappelle que, après le choc du refus du projet d'un nouveau musée d'ethnographie, un grand travail a été fait autour de cette nouvelle proposition. Il pense que nous sommes dans une bonne période pour permettre la réalisation de l'agrandissement et de la rénovation du MEG. M. Mugny ajoute que la solution d'un agrandissement, ce d'autant plus dans un beau quartier, évite toute polémique. Si la destruction du bâtiment actuel était envisagée, un référendum se profilerait. Il tient à dire que le projet proposé est important et qu'un signe fort est nécessaire pour éviter une catastrophe et un référendum. Il rappelle que la résolution a été déposée devant le Conseil municipal et devant le Grand Conseil et que des intentions claires de la part des deux parlements, que ce soit une volonté forte ou un refus net, sont attendues. Si seules des majorités faibles apparaissent, cela sera l'annonce d'un référendum qui aura de fortes chances d'aboutir. M. Mugny espère donc un consensus général sur le projet afin de pouvoir se battre pour agrandir le MEG et proposer les riches collections du musée au public. Il annonce que, si tout le monde est d'accord, les prochaines étapes seront de lancer le concours, de prévoir les crédits d'études, d'utiliser le legs Lancoux et de déposer le crédit de construction. Si personne n'est d'accord, il vaut alors mieux renoncer au projet maintenant.

M. Hainard rappelle qu'il fête le 1er février 2007 sa première année à la tête du MEG. Il pense que ce qui a été bénéfique, tout d'abord, c'est d'avoir conservé le nom du musée, car cela a rassuré tout le monde. Par ailleurs, une bonne ambiance dans le musée a été retrouvée: les gens sont contents et l'équipe fonctionne. M. Hainard a constaté, dès le départ, le déficit d'image du MEG sur le plan local, alors que le musée est connu sur le plan international, notamment à travers ses publications qui ont quintuplé cette année. Il explique que, sur le plan local, des petits gestes sympathiques ont été faits – par exemple, l'arrêt de bus «Ecole-de-Médecine» a été débaptisé pour devenir «Musée d'ethnographie» ou, encore, Noël a été fêté et cela a attiré beaucoup de monde. M. Hainard ajoute qu'il a toujours été agacé par l'Association du quartier des Bains qui organise trois vernissages par an, mais durant lesquels le MEG ne figurait ni sur le programme, ni même sur le plan du quartier. Après négociations, il a réussi à faire entrer le MEG dans l'association comme membre privilégié; cela signifie que le musée n'a pas le droit de vote et ne peut pas présenter des artistes, mais qu'il sera présent sur les cartons d'invitation ainsi que sur les dépliants, et qu'il devra ouvrir ses portes le soir durant les vernissages. M. Hainard remarque que toutes ces initiatives marchent et que, peu à peu, un engouement local sur ce musée se crée. On le redécouvre lentement. M. Hainard explique que le MEG conserve 100 000 objets, tous photographiés et identifiés, et que, si le projet de mettre en ligne la collection avait difficilement démarré, maintenant le MEG est performant. De fait, il est maintenant énormément sollicité – notamment pour le prêt de pièces à l'occasion d'expositions. M. Hainard dit que le MEG a une capacité formidable. Ils feront un malheur avec quelques mètres carrés supplémentaires pour exposer. Il explique qu'il y a un véritable capital aux Ports Francs et qu'il est malheureux de ne pas pouvoir le présenter à tout un chacun. Il pense également que la liaison entre la Genève locale et la Genève internationale pourra se faire à travers le MEG. M. Hainard a indiqué qu'il fallait construire simple, efficace et esthétique. Il pense qu'il faut des boîtes noires simples et climatisées, avec les structures nécessaires pour pouvoir exposer. Il a écrit un article dans *Totem*, le journal du MEG, intitulé «Le MEG a besoin d'amour». Il explique que la prochaine exposition portera sur Alfred Bertrand, un Genevois qui a constitué un patrimoine de photographies et de pièces important. Il relève ainsi que le MEG a été formé par les Genevois et qu'il y a toute cette histoire à raconter. Il pense que ce projet d'agrandissement du MEG est un bon challenge et que c'est aux Genevois de faire la chose à présent, lui n'étant qu'un entremetteur qui essaie de faire comprendre la qualité de la collection.

Question des commissaires

Une commissaire demande quelle a été la réponse du Grand Conseil au projet de résolution. M. Mugny répond qu'il n'a pas encore été auditionné par le Grand Conseil.

Un commissaire rappelle que certains se demandaient s'il ne valait pas mieux laisser ouverte la question d'une éventuelle démolition du bâtiment. M. Hainard répond que ce serait bien mais que, si on démolit, les gens réagiront à coup sûr et qu'il y aura un référendum. Après avoir écouté les uns et les autres, il pense qu'il ne faut pas prendre le risque de perdre le projet. Ainsi, pour des raisons d'efficacité politique, il n'est pas partisan de cette option. M. Mugny dit que la meilleure façon de tuer ce projet est de dire «oui, mais». Il pense qu'à un moment donné il faut se rallier à un projet. Il fait remarquer que l'accord de l'Association des communes genevoises (ACG), du Conseil administratif et du Conseil d'Etat a été obtenu et que, sous réserve du vote des parlements, il y a ainsi les trois entités subventionnantes qui soutiennent ce projet. Il explique également qu'il était favorable à la démolition du bâtiment mais qu'il a pris acte des résistances, sans quoi le projet aurait couru, à nouveau, à l'échec. M^me^ Koelliker ajoute un élément technique, elle explique que M^me^ Charollais a dit, lors de leur dernière réunion tripartite avec l'ACG et l'Etat, que, selon les normes de concours SIA, on ne pouvait pas faire un concours ouvert avec deux options (démolir ou maintenir le bâtiment) et qu'il a donc fallu choisir.

Une commissaire demande ce qu'ils attendent du Grand Conseil. M. Mugny répond que, dès le départ sur le projet de la place Sturm, le Conseil d'Etat s'est engagé à mettre 10 millions de francs, les communes 7 millions et la Ville 32 millions. Par ailleurs, le legs Lancoux est mis à disposition à hauteur de 9 millions. Cette configuration financière est toujours la même. Le Grand Conseil doit donc confirmer la proposition du Conseil d'Etat.

M. Mugny remarque que le geste architectural dans ce second projet sera cependant moindre que dans le premier, et que le changement important se trouvera dans la construction intérieure – des mètres carrés seront enterrés avec un droit de dépassement du sol limité.

Concernant la surface de stockage, un commissaire demande combien coûte annuellement la location des emplacements aux Ports Francs. Il demande si la dimension de sécurité est garantie ou si, à terme, elle peut poser problème. Il aimerait également connaître quelle est la réflexion du DAC à propos du MEG, mais aussi en général sur la surface de stockage de tout type d'œuvres d'art, et quelle est sa priorité, sachant que la logique voudrait que l'on assure d'abord le stockage, puis que l'on mette de l'argent dans les musées. M. Mugny répond que l'idéal aurait été de créer un dépôt romand au pied du Jura – plutôt que d'avoir, comme aujourd'hui, des dépôts disséminés dans la ville – et que, une fois par semaine, un camion aille chercher les pièces demandées. Il explique que, comme cette proposition n'a pas rencontré d'enthousiasme, il s'est penché à nouveau sur le territoire genevois et que la seule proposition sérieuse qui résoudrait en partie le problème de stockage est Artamis – cela permettrait de stocker 50% des pièces. Il explique que, lorsque le site sera dépollué, on pour-

rait creuser dessous pour y créer des dépôts qui comprendraient les ouvrages de la Bibliothèque de Genève ainsi que les collections des Musées d'art et d'histoire (MAH). Il note qu'une grande partie des œuvres que stockent les MAH n'ont pas de valeur patrimoniale mais font partie de lots d'œuvres que des gens ont donné au musée et parmi lesquels il n'y a parfois qu'une seule œuvre intéressante. Malgré cela, il explique qu'on ne peut pas s'en défaire, sans quoi les MAH ne recevraient plus de legs. Mme Koelliker ajoute que les besoins énoncés par les musées correspondent à 18 000 m^2 de dépôt nécessaires. Elle explique que certains dépôts se trouvent dans les bâtiments de la Ville (Le-Corbusier, réserves des MAH, etc.) et que les autres sont loués. La location de ces derniers représente 1 million de francs par an. Elle remarque que c'est une somme importante, d'autant plus pour avoir des dépôts qui ne sont pas aux normes. Avec Artamis, ils pourraient avoir une surface de 10 000 m^2 avec des conditions idoines pour préserver les parties les plus importantes des collections. Elle pense que ce projet a de bonnes perspectives de réalisation, puisque le Canton va planifier dans un court délai la décontamination d'Artamis.

Au niveau des priorités politiques, ce commissaire demande ce qu'il arrivera si justement ce délai est court. Quelle priorité aura ce projet par rapport à la réalisation d'autres comme la nouvelle Comédie?

M. Mugny répond que la nouvelle Comédie se fera à l'orée de 2016, car elle dépend de la construction du CEVA, le MEG pour 2010, et les dépôts pour 2013/2014. Il trouve toutefois que ce serait dommage d'attendre 2014 alors que l'on pourrait construire rapidement. Il ajoute que le fait est qu'un dépôt devra de toute manière être construit. Comme il faudra de toute façon excaver, il pense qu'il faut profiter des travaux pour réaliser ces dépôts à Artamis. Il fait remarquer qu'ainsi ils feront des économies, car, le jour où ils construiront, les amortissements et les intérêts seront presque couverts, et que, par ailleurs, ils feront par la suite une économie de 600 000 à 650 000 francs sur la location de dépôts extérieurs.

Ce même commissaire demande si le projet de la législature à venir est le MEG; celui de la prochaine, la construction du dépôt et, celui de la suivante, la nouvelle Comédie. M. Mugny répond que la nouvelle législature verra la rénovation de l'Alhambra (20 millions de francs). Il rappelle que la culture n'a représenté, durant les sept dernières années, que 4% des frais d'investissement. Il explique, ensuite, qu'il y a le grand projet de la nouvelle Comédie, qui ne se fera qu'avec la construction CEVA. Il précise, concernant ce projet, qu'il faudra également voir si la Ville aura alors les moyens de construire, car, si c'est un projet d'envergure régionale, il sera à la charge entière de la Ville; M. Mugny note qu'il y aura donc un travail de prospection à faire afin de trouver des partenaires.

Une commissaire demande si les 18 000 m^2 souhaités par les musées ne seront destinés qu'à des dépôts. M^{me} Koelliker répond affirmativement, il s'agira de surfaces de stockage mais aussi de travail pour que les conservateurs puissent étudier les œuvres. En effet, c'est là l'une des principales difficultés rencontrées, car les dépôts actuels sont des locaux aveugles et les conservateurs ne peuvent pas être à demeure là-bas. Quant au MEG, elle explique que la surface totale, après agrandissement, sera de 9000 m^2 brut en tout, soit 8000 m^2 de surfaces utiles pour les expositions. M. Hainard précise qu'il y aura 3500 m^2 pour les expositions, 2000 m^2 pour les thématiques, 1000 m^2 pour l'histoire, et 500 m^2 pour les expositions temporaires. Il y aura également des espaces publics (salles, accueil, etc.) et des espaces de circulation.

Cette commissaire demande comment les choses sont anticipées: est-ce qu'ils tiennent compte des collections existantes pour envisager les surfaces nécessaires d'exposition? Elle aimerait également savoir quel est le taux de croissance des collections du MEG sur cent ans.

M. Hainard répond que le MEG a un tout petit peu plus de 100 ans, donc la croissance sur cette période représente toute la collection, soit 100 000 objets. Il précise qu'ils ont peu acheté ces dernières années; par contre, ils ont reçu des dons, des legs. Il explique également que le volume de la collection n'a pas de rapport direct avec la qualité des espaces d'exposition. Pour faire de bonnes expositions, il estime qu'il faut avoir au moins 1000 m^2, avoir des stratégies de mise en scène, que l'espace soit modulable et qu'il y ait des boîtes dont on peut tirer les parois pour agrandir ou diminuer les salles. Il faut avoir une belle souplesse.

Un commissaire demande s'il y aura un concours d'architecture. M. Mugny répond affirmativement. Ce commissaire remarque que, dernièrement, on fait beaucoup appel aux services de Jean Nouvel – par exemple, pour le MAH. Il demande si l'on ne pourrait pas promouvoir l'architecture locale. M. Mugny répond qu'un jury va être nommé, qu'il y aura un certain nombre de critères et que le concours sera officiel. Il ajoute que l'on peut toujours, à la fin, renoncer au premier lauréat et prendre le deuxième.

Concernant les coûts de fonctionnement, un commissaire demande à combien ceux-ci se chiffreront après l'agrandissement du MEG. M. Mugny répond qu'il y aura le même nombre d'employés, mais que, certainement, les fluides augmenteront un peu – bien qu'il ne puisse pas encore dire de combien exactement. Il précise qu'ils vont construire de manière écologique. M. Hainard ajoute que cela ne va pas coûter beaucoup plus cher que maintenant, alors qu'ils chauffent une école avec quelques courants d'air. Ce commissaire s'étonne de voir que la surface de bureaux va se développer, passant de 1000 à 2800 m^2, alors que le nombre de fonctionnaires restera le même. M. Hainard répond que la moitié des collaborateurs travaillent dans les combles et que les règles de travail ne sont pas vrai-

ment respectées. Il ajoute qu'il y fait, par ailleurs, frais en hiver et chaud en été. Il explique que l'augmentation de la surface de bureaux servira simplement à loger le personnel actuel dans des bureaux convenables.

Ce commissaire demande si cela justifie le triplement de la surface actuelle. M. Hainard répond affirmativement. Mme Koelliker ajoute que cela comprendra aussi des locaux d'inventaires, des ateliers, etc.

Le même commissaire relève que M. Hainard a dit du projet qu'il était simple, efficace et esthétique. Il demande si, à 60 millions de francs, le projet reste simple et efficace. Il a calculé que cela représentait un coût de 7000 francs par mètre carré créé, et il trouve cela énorme si on le compare aux autres constructions muséales et infrastructures culturelles en Suisse. Il pense au Laténium de Neuchâtel qui, en termes d'investissement, a peu coûté. Il demande si ce coût ne sera pas un écueil en termes de référendum et comment ils le justifient. M. Hainard relève qu'il ne s'agira pas de 7000 francs par mètre carré, car le projet en tant que tel coûte 51 millions de francs, soit 5600 francs par mètre carré. Mme Koelliker explique que la somme de 60 millions représente les coûts de l'opération avec les frais calculés par la Ville de Genève. M. Mugny ajoute que Genève a une manière différente de calculer contrairement aux autres cantons, car elle compte les frais internes. La somme finalement articulée ne correspond pas à l'argent qui sort vraiment. Dans ce cas, il explique que les coûts à l'interne représentent 9 millions de francs et le projet en lui-même 51 millions de francs.

Ce commissaire remarque que les élections approchent. Il demande si M. Mugny souhaite voir cette résolution passer après l'entrée en fonction du nouveau Conseil administratif ou avant. Il lui demande s'il na pas peur de devoir recommencer tout le travail. M. Mugny répond qu'il espère que, si les partis politiques prennent des décisions de manière forte, ils s'engagent à les suivre. Ce qui inquiète plutôt M. Mugny est que les travaux sont menés en parallèle au Conseil municipal et au Grand Conseil, et qu'il faille attendre sur le second si le premier donne le feu vert.

Ce commissaire demande si l'exécutif actuel porte le projet. M. Mugny répond qu'il sent une unanimité autour du projet. Il n'a en tout cas pas senti de réticences.

A propos de l'avancement des différents projets culturels, un commissaire relève que M. Mugny a dit que, lors de la prochaine législature, il y aurait deux grands projets, en plus de l'Alhambra, soit le MEG et le MAH. Il demande si cela ne fait pas beaucoup pour une seule législature. M. Mugny répond que l'Alhambra est le projet le plus abouti et que, comme il n'y a pas d'enjeux, si ce n'est de rénover le bâtiment, il n'y aura pas de réticences à sa réalisation. Ensuite, il explique qu'il y a deux autres projets dont la configuration différente l'une de l'autre permet de les faire avancer parallèlement. Il y a, d'une part, le MEG, projet pour

lequel toutes les collectivités ont été sollicitées et, d'autre part, le MAH, qui est une proposition contre laquelle on ne peut s'opposer sachant que le privé aura investi 40 millions de francs sans conditions.

Ce même commissaire demande si le projet du MAH à moitié financé par le privé ne fera pas passer celui du MEG entièrement financé par les deniers publics en second. M. Mugny explique que, lorsqu'ils ont lancé le projet du MEG, ils ne savaient pas que les privés se proposeraient de trouver des fonds pour le MAH. Il ajoute que Genève a de grandes réticences à construire du neuf et qu'il existe toujours un risque important de voir refuser un projet. Or il relève qu'on ne touchera pas à l'Alhambra, car celui-ci sera seulement remis en état. Quant aux MAH, il explique que, comme il y aura un changement important sur le bâtiment, cela deviendra un débat esthétique, on se demandera alors si on peut faire un mélange d'ancien et de nouveau. Il cite l'exemple de Barcelone qui a réussi dans nombre de ses bâtiments rénovés à mélanger extraordinairement les styles ancien et contemporain. M. Mugny pense que Genève va pouvoir faire un véritable geste architectural et que ce sera l'une des rares possibilités de le faire. Enfin, il note que la rénovation du MEG va au-delà de la préservation du patrimoine. Aussi, il conclut en disant que ces deux projets peuvent avancer parallèlement.

Un commissaire propose d'entendre le département de M. Ferrazino, comme cela a été recommandé par le DAC. Notant que la commission est d'accord avec cette audition, M[me] Payeras ainsi que M[me] Charollais seront auditionnées.

Séance du 25 janvier 2007

Audition de M[me] Charollais, codirectrice de la Direction de l'organisation urbaine et des constructions; de M[me] Payeras, cheffe du Service d'architecture, et de M. Probst, collaborateur au Service d'architecture

M[me] Charollais souhaite, tout d'abord, résumer le processus qui a abouti à l'élaboration de ce projet (cf. annexe 1). Elle rappelle que cette proposition de résolution a été déposée le 1[er] novembre 2006, suite aux réflexions d'un groupe de travail (Ville de Genève, Etat, ACG) qui ont été menées de manière précise. Leur première approche a été d'analyser les différents sites possibles, selon toute une série de critères – symbolique du lieu, dimension parcellaire, accessibilité, attractivité et caractéristiques foncières. Quatorze sites ont été étudiés, certains situés au centre-ville, d'autres en périphérie, avec une approche large et exhaustive. Puis quatre d'entre eux ont été retenus et ont fait l'objet d'une étude plus approfondie afin de finalement aboutir au choix du site de Carl-Vogt qui était, par rapport aux critères énoncés, le plus adéquat pour réaliser le musée. M[me] Charollais explique que ce site est, en effet, le lieu actuel du MEG, qu'il possède un potentiel d'agrandissement en plan et en coupe, c'est-à-dire par d'autres moyens que la suréléva-

tion, et qu'il est associé à un projet culturel et muséographique (mettre en valeur le patrimoine culturel réuni par des collectionneurs genevois, animer un dialogue entre les cultures et stimuler une réflexion sur les enjeux socioculturels du quotidien). Elle ajoute que la participation de M. Hainard au projet a été totale. Ce dernier s'est approprié ce lieu et ce bâtiment qui appartiennent complètement à son projet culturel. Elle explique que le nouveau MEG comprendra, entre autres, des espaces publics, des salles d'exposition, des salles d'animation pour un total de 5300 m^2, ainsi que des espaces privatifs mais nécessaires au bon fonctionnement du MEG (comme des bureaux, des locaux techniques, des ateliers et des chambres d'hôtes pour accueillir des chercheurs et des conférenciers) pour une surface de 2860 m^2. Elle précise que, si la résolution est acceptée par le Conseil municipal et par le Grand Conseil, toutes ces indications fourniront la base du programme de concours d'architecture en deux tours qui sera également développé en collaboration avec le service technique de la Ville, les services du DAC et M. Hainard. Elle estime que, du point de vue technique et administratif, ils ont aujourd'hui réussi de manière assez remarquable à réunir les conditions-cadres à l'élaboration du concours d'architecture – lieu, programme et consensus autour du projet. Ils vont ainsi pouvoir donner aux architectes des éléments de réflexions complets et cohérents pour aboutir à un bon projet. Le concours permettra de répondre à la question «comment faire?» et non à la question «quoi faire?». Pour des raisons politiques et financières, il a été choisi de conserver l'ancien bâtiment.

Questions des commissaires

Concernant les contraintes qui pèsent sur la parcelle choisie, un commissaire demande quelles sont celles qui limitent l'usage architectural qui peut être fait du bâtiment que l'on a décidé de conserver. Il aimerait également savoir si le bâtiment est classé et inscrit à l'inventaire. M^me^ Payeras répond que le bâtiment n'est pas classé et n'est pas inscrit à l'inventaire mais qu'il appartient à un ensemble d'immeubles situés sur tout le boulevard Carl-Vogt, bénéficiant de la protection de la loi Blondel (cf. annexe 2). Elle précise qu'il serait très difficile d'en obtenir la démolition. M. Probst ajoute qu'il n'y a pas de servitude d'usage, sauf en ce qui concerne l'école et le préau, et que la zone de construction se trouve surtout sur l'angle Carl-Vogt/rue des Bains. Il explique que, légalement, on peut monter jusqu'à 24 m de hauteur, car le bâtiment de la radio est en retrait par rapport à l'alignement du côté Carl-Vogt.

Ce commissaire demande si l'on peut construire sur le sol de la surface du parc. M. Probst répond affirmativement. Ce même commissaire résume la situation: la liberté architecturale est limitée par la cour de l'école pour une raison de servitude d'usage que la Ville ne trouve pas souhaitable de mettre en cause. M^me^ Charollais ajoute que, en dehors des gabarits légaux, il n'y a pas de contraintes particulières.

Un commissaire demande si M. Nouvel va gagner le concours et quelle est la procédure du concours. Mme Charollais répond que les contraintes légales concernant les marchés publics imposent, pour un tel montant, de faire un concours ouvert et qu'on ne peut donc pas restreindre la participation à qui que ce soit. Elle explique qu'il y a deux formes de concours possibles. D'une part, ce peut être une présélection de mandataires et, d'autre part, une organisation en deux tours. Le premier tour se fait sous forme anonyme: on demande aux candidats de présenter une esquisse de projet et l'on sélectionne parmi ceux-ci une série de projets indépendamment du choix de l'équipe. Lors du second tour, on demande aux candidats retenus de développer les projets proposés, toujours sous couvert d'anonymat.

Ce commissaire demande si, mis à part M. Nouvel, il y a d'autres grands architectes qui se présentent. Mme Payeras répond que les concours sont publiés dans la *Feuille d'avis officielle* mais aussi sur internet, et que des architectes du monde entier cherchent à participer à ces concours publics et s'y présentent. Elle explique qu'on ne peut pas savoir à l'avance qui va s'inscrire.

Une commissaire demande si la composition du jury a déjà été arrêtée. Mme Charollais répond négativement. Elle explique que le travail sur le concours n'a pas encore été entamé, sachant qu'ils attendent le feu vert du Conseil municipal et celui du Grand conseil. D'une manière générale, elle explique que le jury comprend des personnes externes et internes à l'administration ainsi que des spécialistes, et que, dans ce cas-ci, cela se fera en collaboration avec M. Hainard. Cette commissaire rappelle que, lors du projet de la place Sturm, l'association de quartier avait été invitée à suivre ce travail. Mme Charollais pense que, dans le cadre du projet du MEG, ce serait d'autant plus évident que l'association de quartier y participe. Mme Payeras explique que c'est une pratique habituelle que de solliciter les associations de quartier dans le cadre d'un concours – elle cite les exemples du Foyer de Sécheron et de la crèche de Saint-Jean.

Un commissaire s'interroge sur la date de cérémonie de la pose de la première pierre. Il se demande si M. Hainard sera alors encore directeur du musée. Mme Payeras répond que la chance qu'a ce projet est que les 800 000 francs que coûte le concours sont déjà versés et bloqués grâce au legs Lancoux sur le compte de la Ville en attendant la décision du Conseil municipal. Elle rappelle qu'une fois la résolution votée il faudra compter quinze à dix-huit mois pour l'organisation du concours. Elle ajoute que, dans un projet normal, il faut revenir vers le Conseil municipal afin de demander le financement pour les crédits d'étude, mais que dans ce cas-ci il est possible qu'ils ne soient pas obligés de revenir devant le Conseil, puisque la résolution équivaut à une autorisation pour utiliser le legs Lancoux. Cela prendrait ensuite une année pour préparer les autorisations de construire et le devis général afin d'aboutir à une proposition de crédit. Elle conclut qu'il faudrait donc trois ans pour revenir devant le Conseil municipal et

demander le crédit de construction nécessaire à la réalisation du projet. Ce ne sera qu'une fois que le Conseil municipal aura délibéré et que le délai référendaire sera échu que les travaux pourront commencer.

Un commissaire explique que M. Hainard a dit que ce nouveau bâtiment n'était que la pointe de l'iceberg et que l'on pouvait construire et creuser en dessous de la surface du musée, sur plusieurs étages. Mme Charollais répond que, pour l'instant, il y a un potentiel d'accueil existant dans le cadre du musée lui-même et que la demande de surface totale plus grande se fera en sous-sol et dans la surélévation. Elle précise que cela figurera dans le programme du concours. Quant à M. Hainard, elle explique que son idée est d'avoir une grande surface sur un seul niveau et qu'il imagine celle-ci en sous-sol. Elle soulève néanmoins que tout est ouvert.

Ce même commissaire demande s'ils donnent, dans le programme du concours, les grandes lignes (la surface voulue, le nombre de locaux, etc.) et qu'ensuite les personnes qui concourent les interprètent comme ils le souhaitent. Mme Charollais répond que cela va plus loin que la surface et le nombre de locaux. Le concours décrit le type de surface, les contraintes (par exemple, s'il doit y avoir de la lumière naturelle ou pas) et les relations de connexité entre les différents espaces – libre ensuite au concurrent de les organiser. Elle ajoute que, si dans le cadre du MEG les salles doivent être au sous-sol, cela figurera dans le programme du concours.

Un commissaire demande si le budget maximal est également mentionné dans les conditions du concours. Mme Charollais répond par l'affirmative. Elle explique que le montant plafond est annoncé – dans ce cas, il s'agira de 60 millions de francs. Mme Payeras explique qu'un économiste de la construction fait toujours partie du jury et qu'il passe tous les projets au crible financier, avant le jugement final. Aussi, le jury connaît le coût de chaque projet, avec une marge d'approximation, et prendra en compte la contrainte de coût de 60 millions de francs.

A une commissaire qui demande s'ils ont déjà été auditionnés par le Canton, Mme Charollais répond négativement.

Un commissaire demande si, du point de vue technique, ils savent aujourd'hui jusqu'à quelle profondeur ils peuvent creuser. Mme Payeras répond qu'ils n'ont pas encore fait de sondage et que cela intervient, avec d'autres expertises, avant le lancement du concours.

Ce commissaire aimerait recevoir quelques explications sur le mode de concours procédant par présélection des mandataires. Mme Charollais répond que l'on fait un appel public de candidatures où l'on demande à des groupes de mandataires de s'inscrire en remplissant toute une série de conditions qui ne sont pas liées à l'objet lui-même mais à la qualité du candidat. Une sélection est faite,

puis ces mandataires, en un seul tour, font des propositions complètes de projet. Mme Payeras explique que le concours est régi selon les normes SIA (N° 142) qui sont assez claires sur la procédure à suivre et le nombre de possibilités qui sont offertes.

Concernant le MEG, ce même commissaire demande s'ils ont déjà choisi entre les deux sortes de concours. Mme Payeras répond que cela fera suite à une discussion, notamment avec le DAC, et dépendra des objectifs et de l'importance de l'objet.

A un commissaire qui demande si, dans les conditions-cadres, figureront les normes Minergie, Mme Payeras répond affirmativement.

Discussion

Les commissaires ne souhaitant pas d'autres auditions et ne désirant pas ouvrir la discussion, il est procédé au vote de l'objet.

Vote

La résolution est acceptée à l'unanimité (3 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 T, 1 DC, 1 R, 2 UDC, 2 L).

PROJET DE RÉSOLUTION

Le Conseil municipal manifeste sa volonté de doter Genève d'un Musée d'ethnographie agrandi et rénové en approuvant le site du boulevard Carl-Vogt pour la construction d'une extension au bâtiment actuel qui sera conservé et réhabilité. La Ville de Genève est chargée de lancer un concours d'architecture sitôt que le Conseil municipal de la Ville de Genève et le Grand Conseil en auront décidé ainsi.

Annexes: 1. présentation Powerpoint «Musée d'ethnographie PR-513»
2. document concernant le boulevard Carl-Vogt

CARTS 25.01.07

Musée d'ethnographie
PR – 513

1er novembre 2006

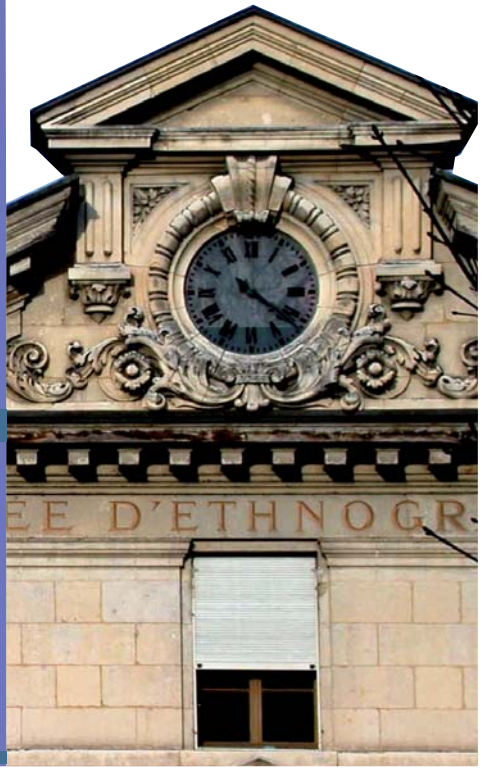

Proposition du Conseil administratif du 1er novembre 2006 en vue de l'adoption d'un projet de résolution relatif au projet d'agrandissement et de rénovation du Musée d'ethnographie .

Analyse des sites

1 SYMBOLIQUE DU LIEU	REPRESENTATIVITE CULTURELLE ET SOCIALE, LISIBILITE
2 DIMENSION PARCELLAIRE	ADEQUATION DU PROGRAMME AU LIEU, AMENAGEMENTS EXTERIEURS
3 ACCESSIBILITE	TRANSPORTS PUBLICS, ACCES ROUTIERS, STATIONNEMENT
4 ATTRACTIVITE	SYNERGIE AVEC D'AUTRES EQUIPEMENTS OU ORGANISATIONS
5 CARACTERISTIQUE FONCIERE	DIFFICULTE D'AQUISITION, DECLASSEMENT, ARBORISATION, DEMOLITION, DELAIS, COÛT.

Sites testés

N°1 TERRAIN EX-SIP PLAINPALAIS
N°2 POINTE DE LA JONCTION
N°3 ESPLANADE DES VERNETS
N°4 PARCELLE LANCOUX (CAROUGE)
N°5 EX SITE SIG (ARTAMIS)
N°6 LA GARANCE (CHÊNE- BOUGERIES)
N°7 ROUTE DE MALAGNOU 158 (INST. DE ZOOLOGIE)
N°8 PLACE DES NATIONS (CAMPAGNE RIGOT)
N°9 PLACE DES NATIONS (TERRAIN NORD-OUEST)
N°10 CHEMIN DE L'IMPERATRICE
N°11 BOULEVARD CARL-VOGT
N°12 GARE DES EAUX-VIVES
N°13 TENNIS CHEMIN RIGOT
N°14 CHEMIN DES COUDRIERS

Localisation

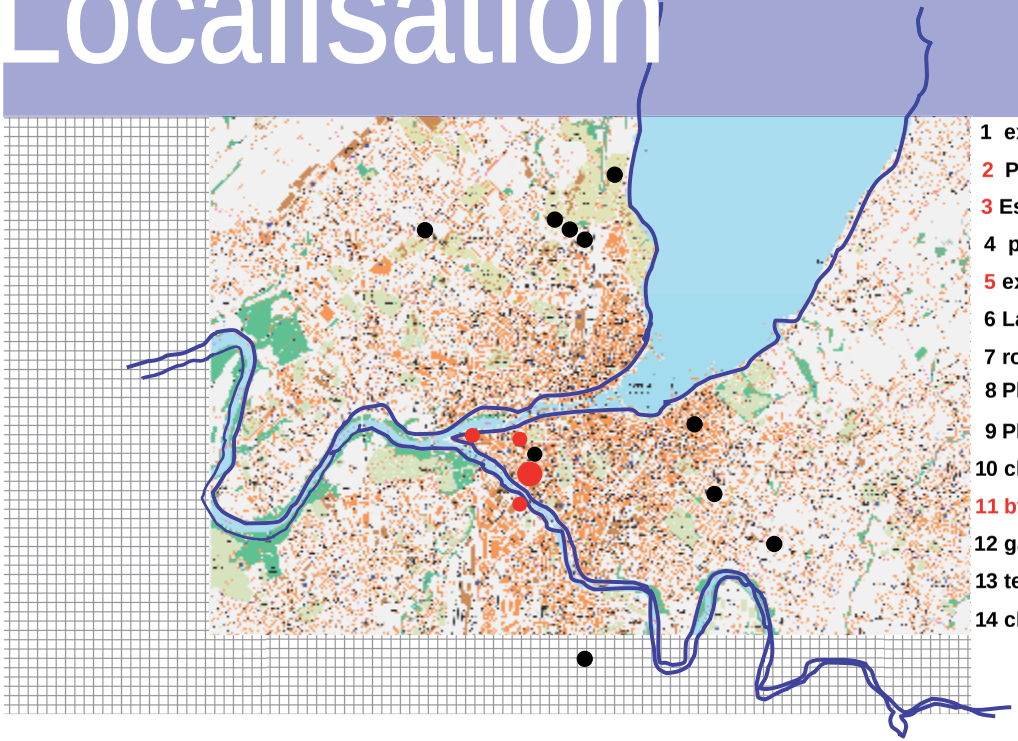

1 ex SIP Plainpalais
2 Pointe de la Jonction
3 Esplanade des Vernets
4 parcelle Lancoux
5 ex SIG (Artamis)
6 La Garance
7 route de Malagnou 158
8 Place des Nations S-E
9 Place des Nations N-O
10 ch. de l'Impératrice
11 bvd. Carl-Vogt
12 gare des Eaux-Vives
13 tennis ch. Rigot
14 ch. Des Coudriers

GROUPE OPERATIONNEL: ETAT DE GENEVE / VILLE DE GENEVE / ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES (ACG) 2003/2004

Carl-vogt

Musée d’ethnographie - bâtiment existant

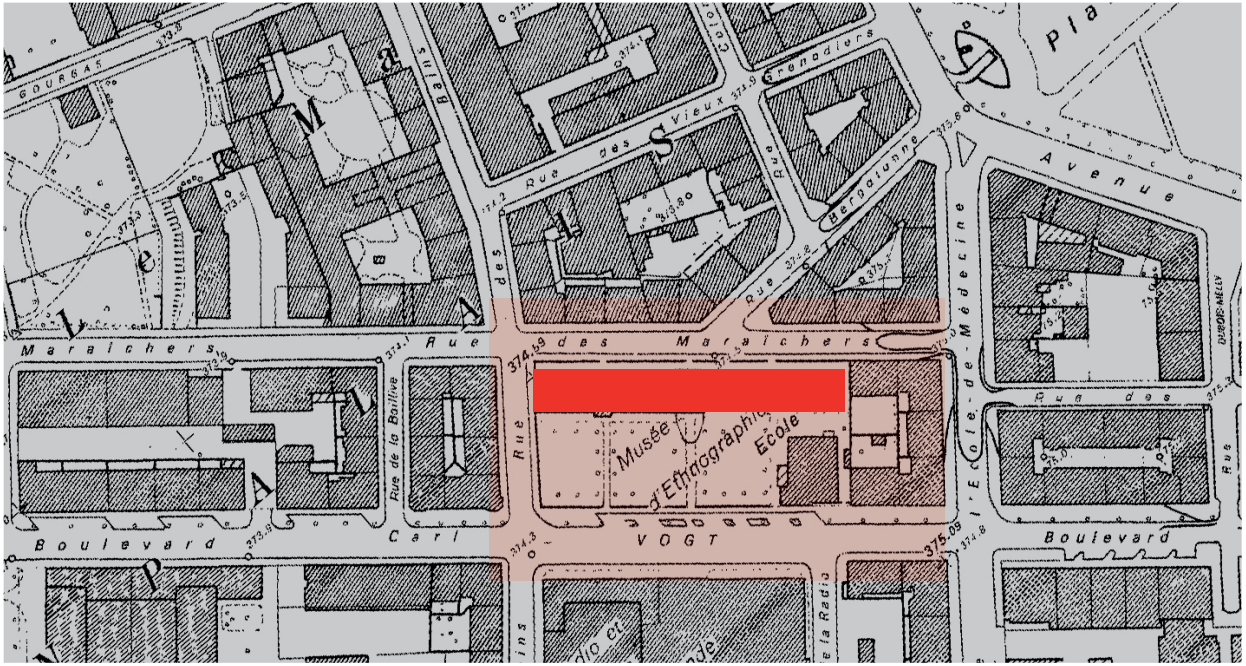

Carl-vogt

Musée d’ethnographie - bâtiment existant

pavillon

aile nord-ouest

corps central

Carl-vogt

agrandissement du Musée d'ethnographie

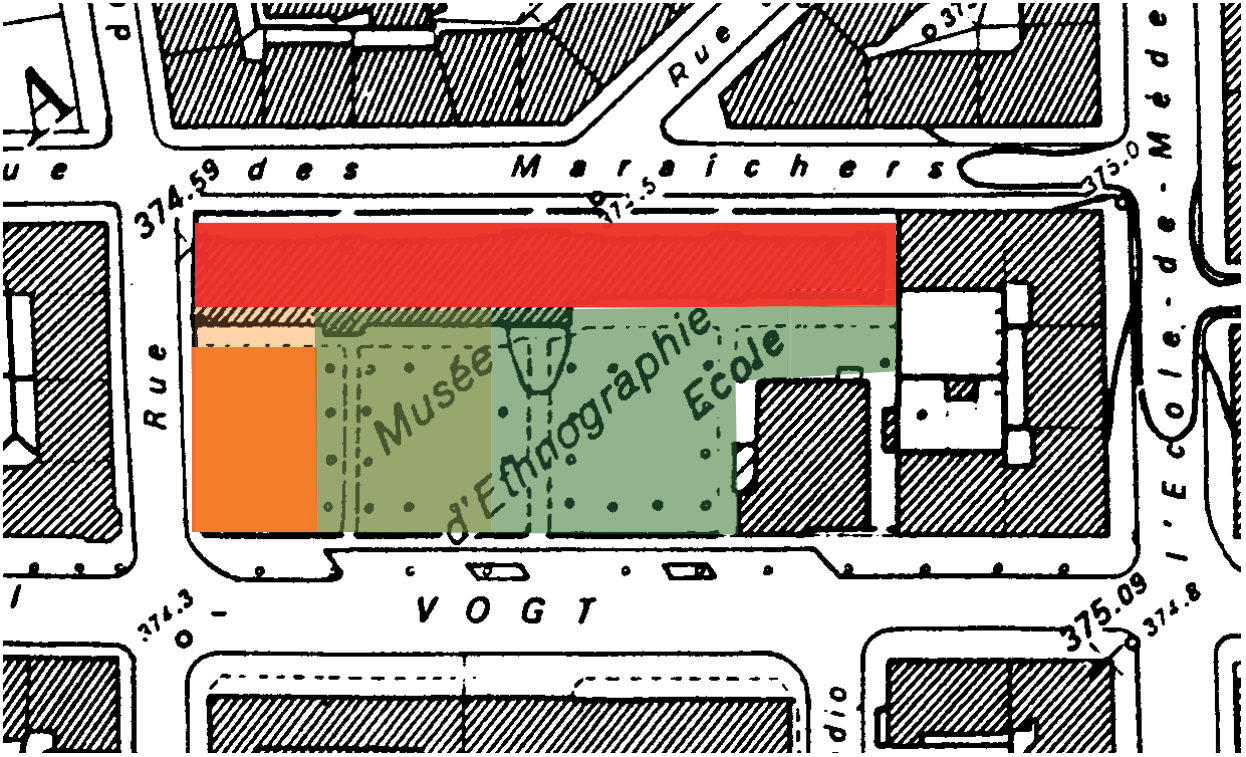

Carl-vogt

agrandissement du Musée d’ethnographie

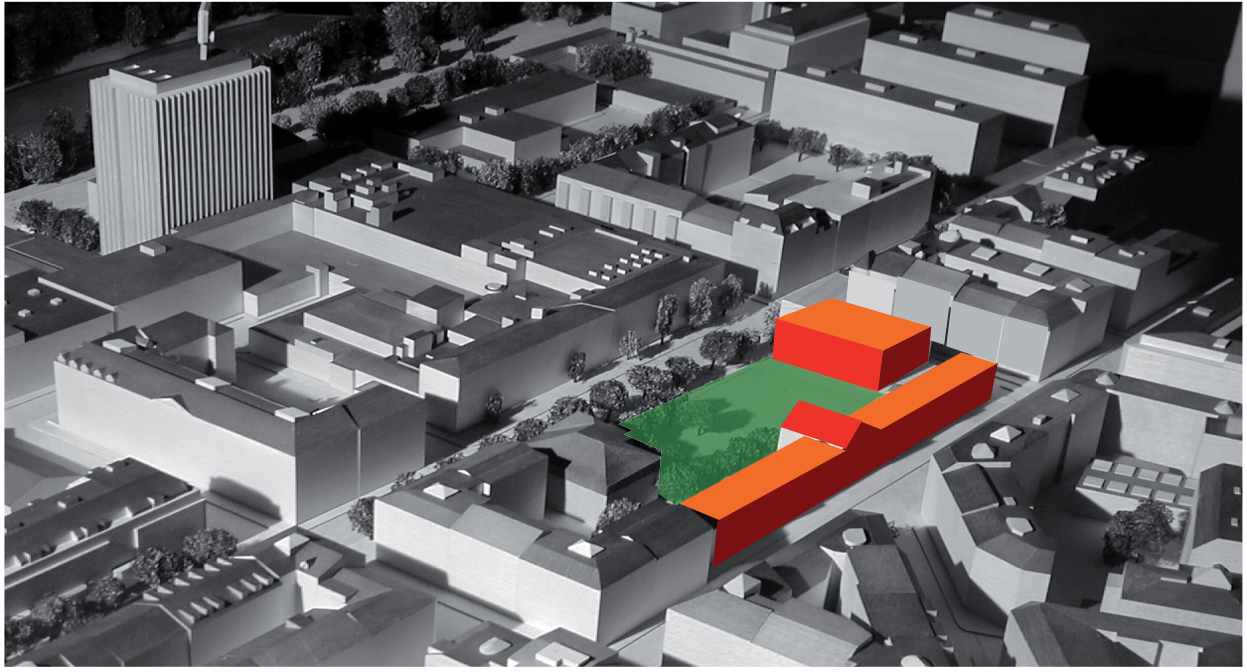

Un agrandissement du bâtiment actuel permettrait aujourd'hui au Musée d'ethnographie

de mettre en valeur le patrimoine culturel réuni par les collectionneurs genevois

d'animer le dialogue entre les cultures et les communautés

de stimuler la réflexion sur les enjeux sociaux et culturels de notre quotidien et construire un avenir collectif

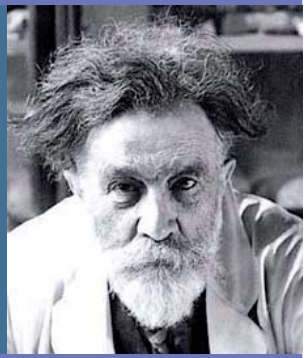

renouant ainsi avec sa vocation prospective et internationale souhaitée par Eugène Pittard.

Espaces publics

Salles d’exposition

Salles de spectacle, de conférence et de séminaire

Salles d’animation et de répétition

Médiathèque et bibliothèque

Hall, boutique et café

5300m2

Espaces privatifs

Bureaux et salles de réunion

Locaux d'inventaire et de traitement des collections

Locaux techniques et ateliers

Locaux de stockage

Chambres d'hôte

2860m2

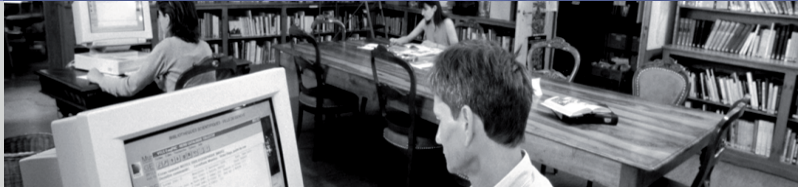

Concours

entre 15 et 18 mois selon le type de procédure

concours de projet d'architecture
à un degré en procédure sélective

Coût total 800'000

Le boulevard Carl-Vogt, de l'avenue de Sainte-Clotilde à la rue des Bains

Boulevard Carl-Vogt 75 à 101

Boulevard Carl-Vogt

MS-e 12

Genève, section Plainpalais. 2e zone

FAO du 6.11.1985

Le tracé du boulevard Carl-Vogt remonte à la construction des casernes, édifiées sur les bords de l'Arve en 1876. Il devient l'une des artères de l'Exposition nationale de 1896. Dès cette époque, ce boulevard de plus d'un kilomètre de long, reliant la pointe de la Jonction à l'extrémité sud de la plaine de Plainpalais, connaît un rapide développement immobilier. En quelques années seulement, le front d'immeubles exposé au sud est pratiquement achevé; il sera longtemps considéré comme la limite urbaine méridionale de Genève. Les terrains vis-à-vis, entre le boulevard et l'Arve, sont également pris en compte dans les projets d'urbanisme, dressés par la Mairie de Plainpalais, dès 1897. Amorcée quelques années plus tard (cf. MS-e14), la construction de ces terrains est interrompue par la première guerre mondiale. A mi-chemin entre la Jonction et la Plaine, l'ancienne école du Mail et son préau (actuel musée d'Ethnographie) rompent la continuité du front bâti. Sa construction (dès 1895) précède de peu celle des immeubles avoisinants.

La partie nord-ouest du boulevard, qui va de la Jonction au musée, est caractérisée par des constructions linéaires, très homogènes, conçues par quelques architectes œuvrant par groupes d'immeubles. D'aspect répétitif, ces bâtiments forment des rangées interrompues par des rues perpendiculaires. Le rythme des balcons, la diversité des encadrements de fenêtres, la menuiserie des portes d'entrée, les ferronneries offrant notamment des variations sur le thème de la feuille de marronnier, témoignent du soin apporté au décor.

La partie sud-est, allant du musée à la plaine de Plainpalais, est composée d'immeubles appartenant à des îlots rectangulaires ou triangulaires. Plus hétéroclites, ils dénotent l'intervention de divers architectes. Le décor des façades comporte un grand nombre d'éléments classicisants; les angles des îlots sont souvent ponctués de tourelles ou de dômes.

Protection Loi Blondel.

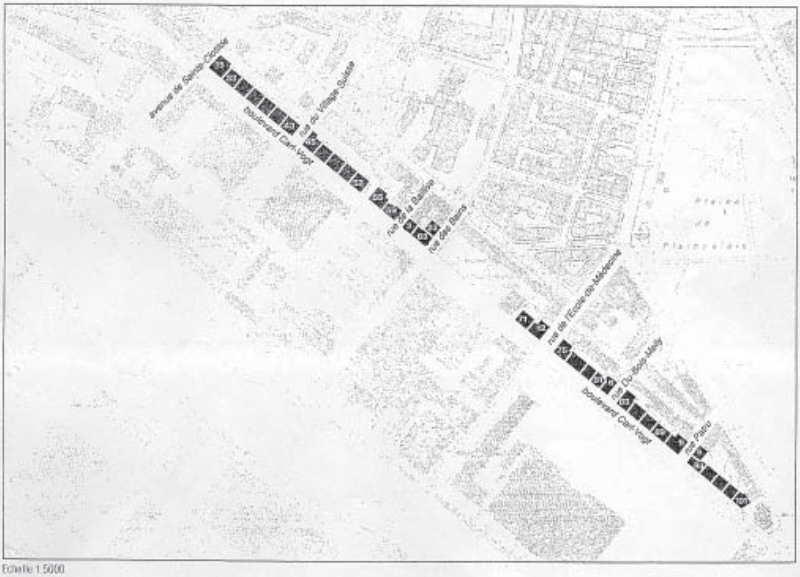

Echelle 1:5000

Août 91